

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

**ABSENTS REPRESENTES :** D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENT :**

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L. 2121-15 du CGCT).

**30 – AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ONaCVG  
POUR LA POSE D'UNE STELE EN MEMOIRE DES RESISTANTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,

**Considérant** qu'il est du devoir de la collectivité de rendre un hommage solennel au courage des résistants de Touques par l'apposition d'une plaque commémorative dans l'espace public à proximité du monument aux morts,

**Considérant** que le coût prévisionnel de cet investissement (conception, fabrication et pose) est estimé à environ 2500 € HT,

**Considérant** que l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG) propose des dispositifs de soutien financier aux communes pour les projets locaux hors réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (RMCC),

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de création et de pose d'une plaque commémorative dédiée aux résistants de la commune de Touques.
- **DÉCIDE** de solliciter auprès l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG), qui pourrait subventionner cet investissement à hauteur de 25 %.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants, à signer tout document relatif à cette demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
**LE MAIRE,**  
**D. MULLER**

